

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 août 2014

CP2014_08_36
id. 1086

L'an deux mille quatorze le vingt cinq août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.
COMMUNES DE MOISSAC, VILLEBRUMIER ET LA
COMMUNAUTÉ D' AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés, et de me faire connaître vos décisions.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2014.....	850 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	546 888 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	77 662 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	624 550 €
Disponible.....	225 450 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 77 662 € :

Demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
<p>1) COMMUNAUTE d' AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN Réaménagement du parking de la gare de Villebourbon. OPAA/ACO00120</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du Contrat d'Agglomération du Grand Montauban Année 2011/Phase 2, validée en commission permanente du 16 avril 2012.</p>	485 904 €	<u>28 862 €</u> (forfait)
<p>2) MOISSAC Aménagement du Patus : espace public central, esplanade, jardin sonore et rue de l'Abbaye (tranche 1). OPAA/ACO00493</p> <p><u>Observation</u> : *Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 1, validée en commission permanente du 29 octobre 2012.</p>	442 354 €	<u>73 500 €* </u> (forfait)
<p>3) MOISSAC Aménagement du Patus : Jardin du Rempart, Jardin du Palais, Passerelle Sud (tranche 2). OPAA/ACO00571</p> <p><u>Observation</u> : *Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2, validée en commission permanente du 29 avril 2013.</p>	415 129 €	<u>75 000 €* </u> (forfait)
<p>4) MOISSAC Aménagement du Patus : rue Guileran, passerelle Nord et parking (tranche 3). OPAA/ACO00975</p> <p><u>Observation</u> : *Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.</p>	449 728 €	<u>75 000 €* </u> (forfait)
<p>5) MOISSAC Aménagement du Patus : restauration du chevet de l'Abbatiale rempart Est, façades Sud du Palais et l'aile Est (tranche 4). OPAA/ACO01798</p> <p><u>Observation</u> : *Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2012/Phase 2, validée en commission permanente du 29 avril 2013.</p>	373 564 €	<u>49 412 €* </u> (forfait)

6) VILLEBRUMIER Aménagement de la rue Haute (tranche 1). OPAA/ACO01451 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2013/Phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.	245 369 €	244 000 x 20 % = <u>48 800 €</u>
---	-----------	--

TOTAL : 77 662 €

- Impute les subventions en capital sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET